

HERSE ETRILLE, HOUE ROTATIVE ET BINEUSE : TOUT SAVOIR SUR LES REGLAGES ET LES STADES D'INTERVENTION

Globalement les derniers semis de cultures d'été ont été réalisés début juin, on se retrouve donc avec des parcelles du stade pointant, au stade Limite Passage Tracteur (voire +). Que les cultures aient été désherbées chimiquement au semis ou non, le désherbage mécanique s'intègre pleinement dans les stratégies de gestion des adventices.

Pour les parcelles implantées récemment (et particulièrement celles non désherbées), il est important de prévoir au moins un désherbage avec un passage en plein (herse étrille ou houe rotative) afin d'éliminer un maximum d'adventices sur le rang. Lorsque le stade est déjà plus avancé, seule la bineuse pourra travailler efficacement (mais uniquement l'inter-rang).

L'efficacité des outils de désherbage mécanique dépendent de plusieurs paramètres :

- La météo après passage (2 jours de sec nécessaires),
- Le stade des adventices (la herse étrille et la houe rotative ne sont efficaces que sur des plantules de filament blanc à 2-3F, la bineuse contrôle des adventices plus développées)
- Le réglage des outils (pas trop profond pour éviter de nouvelles levées, le + proche possible du rang, et avec une agressivité suffisante mais sélective de la culture). Ne pas hésiter à faire plusieurs tests et ajuster les réglages parfois au sein de la même parcelle

En plus de leur intérêt sur le désherbage, ces outils peuvent également casser la croûte de battance, enfouir l'engrais et aérer le sol, stimulant ainsi la croissance et la vigueur des plantes.

Voici 3 vidéos pour connaître tous les éléments et les réglages possibles de ces outils (cliquer sur l'image) :



Herse étrille



Houe rotative



Bineuse

Choix de l'outil en fonction du stade pour la culture du maïs :

						
Stade céréale	Prélevée	Levée	2-3 F	3-4 F	6-8 F	Stade des adventices
Houe rotative	conseille	conseille	conseille	conseille	déconseille	Fil blanc à 1ères feuilles
Herse étrille	conseille	déconseille	déconseille	déconseille	conseille	Fil blanc à 3 – 4 feuilles
Bineuse	déconseille	déconseille	déconseille	conseille	conseille	3 feuilles et plus

■ déconseille
 ■ possible
 ■ conseille

Choix de l'outil en fonction du stade pour la culture du tournesol :



	Post-semis - Prélèvement		Crosse	Cotylédons		1 paire de feuilles	2 paires de feuilles	5 à 8 feuilles	Limite de passage bineuse
	Dans les trois jours après le semis	Après trois jours après le semis		Avant l'étalement complet des cotylédons	A partir de l'étalement complet des cotylédons				
Houe rotative*	15 km/h				15 km/h	15 km/h			
Herse étrille*	5 à 7 km/h ●●●				3 km/h max ●●	3 à 6 km/h ●●●	4 à 7 km/h ●●●	5 à 7 km/h ●●● OU ●●●●	
Bineuse						3 km/h avec des protège-plants	4 km/h*	5 à 10 km/h*	5 à 10 km/h*

Passage possible
 Passage possible avec précaution
 Passage à proscrire

Réglage de l'agressivité des dents de la herse : inclinaison des dents faible ● à ●●●● forte

* Selon le type de guidage

Choix de l'outil en fonction du stade pour la culture du soja :



	Post-semis / Prélèvement	Post-semis Gemmé	Crosse	Cotylédons	1ère feuille unifoliées	1ère feuille trifoliée	Hauteur 10 à 25 cm	Hauteur 25 à 50 cm
Houe rotative	15 à 20 km/h	15 à 20 km/h		< 10 km/h	12 à 15 km/h	15 à 20 km/h	15 à 20 km/h	
Herse étrille	8 à 12 km/h ●●●●	8 à 12 km/h ●●●		2 km/h	3 km/h ●●	4 à 5 km/h ●●●	6 à 7 km/h ●●●●	
Bineuse					3 km/h si protège-plants	5 km/h	6 km/h	7 à 8 km/h

Passage possible
 Passage possible - Réglages faciles
 Passage possible avec précaution
 Passage à proscrire

Réglage de l'agressivité des dents de la herse : inclinaison des dents faible ● à ●●●● forte

Sources :

Terres Inovia « [Fiche sélectivité des outils de désherbage mécanique sur les oléagineux et les protéagineux](#) »
 Chambre d'Agriculture 17 pour les vidéos

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)





AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



<p>Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex Tél : 05 63 48 83 83 Email : accueil@tarn.chambagri.fr</p> <p>Bulletin rédigé par</p> <p>Maëva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgois@tarn.chambagri.fr Ghislain PERDRIEU 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr</p>	 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE	<p>Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG</p> <p>ENGAGEMENT DE SERVICE SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES DES 221 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org Conseil-Formation</p>
--	---	--

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA